



## AGENDA

### PROCHAINES PERMANENCES DE LA MAIRIE :

- **Le Hôme** : les samedis 4 juin, 2 juillet et 6 août de 10h à 12h
- **Et sur rendez-vous au 02 31 91 04 74**

**DU 4 MAI AU 29 JUIN** : Tél. 02 31 91 03 27

Exposition « Lectures, images d'une belle amitié » → Bibliothèque

**SAMEDI 25 JUIN** : Tél. 06 60 34 50 14

Feux de la Saint-Jean → 19h – Stade Jacques Péchaud

**DU 6 JUILLET AU 31 AOÛT** : Tél. 02 31 91 03 27

Exposition « En voyage avec Mafalda » → Bibliothèque

**DU 16 AU 24 JUILLET** : Tél. 02 31 24 73 83

Exposition de peinture et sculpture

→ Tous les jours de 15h à 19h – Salle polyvalente

**SAMEDI 16 JUILLET** : Tél. 06 60 34 50 14

Soirée dansante → 19h – Stade Jacques Péchaud

**DIMANCHE 17 JUILLET** : Tél. 06 60 34 50 14

Auto-rétro → 8h-17h – Stade Jacques Péchaud

**DU 30 JUILLET AU 10 SEPTEMBRE** : Tél. 02 31 24 73 83

Exposition de cartes postales anciennes et de photos inédites

→ Tous les jours de 10h à 18h – Chapelle Saint-Joseph

**SAMEDI 6 AOÛT** : Tél. 06 60 34 50 14

Foire à tout → 15h-22h – Stade Jacques Péchaud

## VIE CULTURELLE

**BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE** : Tél. 02 31 91 03 27

→ Horaires : le lundi et le mercredi de 14h à 17h,  
le vendredi de 10h à 12h

Inscription et prêt de livres gratuits

**Lecture de contes, fables et autres petites histoires pour les enfants les mercredis 27 juillet et 3 août (15h-16h, goûter offert)**

**Nouveau site internet : [varaville.bibli.fr](http://varaville.bibli.fr)**

### COMMISSION HISTOIRE ET PATRIMOINE :

Le parcours historique « Varaville au fil du temps » vous fera voyager dans le temps et découvrir des facettes inconnues de Varaville. 19 lutrins seront installés pour baliser ce circuit.

Un dépliant touristique, réalisé conjointement avec l'office de tourisme intercommunal, sera disponible prochainement. Vous pourrez vous le procurer à Varaville Infos et dans les offices de tourisme des alentours.

### CONCOURS DE LITTÉRATURE CALVA :

Les écrivains ont jusqu'au 31 mai 2022 pour envoyer leurs nouvelles (règlement sur [www.varaville.fr](http://www.varaville.fr), rubrique « Culture, sports et loisirs »). Les membres du jury liront ensuite les textes reçus et établiront un palmarès. Le verdict sera rendu à l'automne lors d'une animation littéraire.

## ACTIVITÉS SPORTIVES

**CLUB DE PLAGE DES VARAFROGS** : Tél. 07 84 03 90 60 → Ouvert en juillet-août du lundi au samedi de 9h à 19h

Activités aquatiques et ludiques pour toute la famille : cours de natation, aquagym, kayak, paddleboard, longe-côte

**PONEY-CLUB** : Tél. 06 58 77 81 41 → Vacances : du lundi au samedi / Le reste de l'année : les mercredis, samedis et dimanches matin

Balades, cours à l'heure et stages tous niveaux (dès 2 ans) encadrés par des moniteurs diplômés

Tarifs préférentiels pour les enfants de Varaville

**GOLF 18 TROUS** : Tél. 02 31 91 25 56 → Ouvert toute l'année

Pendant les vacances scolaires : stages adultes et enfants du lundi au vendredi (débutant 2h/jour, perfectionnement 3h/jour)

## INFOS PLAGE

**SURVEILLANCE DE LA PLAGE** : La présence des sauveteurs est primordiale pour la sécurité et la prévention sur la plage.

Cet été, la surveillance de la plage sera assurée **tous les jours du samedi 9 juillet au dimanche 28 août de 12h à 18h30**.

**PÊCHE AUX COQUES** : Elle est autorisée tous les jours du 30 juin au 31 août, et uniquement du vendredi au lundi inclus le reste de l'année. En raison de pollution ponctuelle, un arrêté préfectoral temporaire peut être pris pour interdire la pêche à pied : se renseigner à Varaville Infos avant de pratiquer.

**ACCÈS À LA PLAGE POUR LES PMR** : Comme chaque année en juillet-août, les personnes à mobilité réduite ont la possibilité de se rendre sur la plage jusqu'à la mer en empruntant le tapis antidérapant installé à cet effet rue Malhéné.

**PHOQUES** : Des phoques viennent régulièrement se reposer sur notre plage. Le phoque est un animal sauvage qui peut griffer et mordre fortement. Il est interdit de s'en approcher.

# INFOS PRATIQUES

**NOUVEAU CHIENS :** Pour la sécurité de chacun, les chiens doivent être tenus en laisse **sur tout le domaine public de Varaville** (trottoirs, chemins, plage, etc. ; Arrêté municipal n°52-2021 du 17 décembre 2021). Les déjections canines doivent être ramassées (135€ d'amende) ; des sacs gratuits prévus à cet effet sont disponibles à plusieurs endroits de la commune.

Si vous trouvez un chien ou un chat errant dans la commune, contactez l'association « SOS Chiens et Chats 14160 » au 02 31 43 90 42.

## TAILLE DES HAIES / JARDINAGE / BRICOLAGE :

Selon l'Article 671 du Code civil, la végétation (arbres, arbustes et arbrisseaux) doit être taillée à **2 mètres de hauteur au maximum** et **doit pas empiéter sur la voie publique** (trottoirs, routes, etc.).

Rappel de l'Arrêté municipal n°21-2014 de lutte contre les bruits : les travaux bruyants de bricolage et de jardinage sont autorisés du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h30, le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h. Seules les tondeuses sont autorisées **le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h**.

**OPÉRATION « TRANQUILLITÉ VACANCES » :** Pendant votre absence, la police municipale se propose de surveiller gratuitement votre domicile. Le formulaire à remplir est disponible sur [www.varaville.fr](http://www.varaville.fr) (rubrique « Mon quotidien ») ou au bureau de la police municipale.

**NOUVEAU CONSEILLER NUMÉRIQUE :** L'espace France Services de Merville-Franceville-Plage a ouvert ses portes le 5 avril 2022. En plus de l'agence postale communale et du Point Info 14, un conseiller numérique est présent sur place et vous permet de vous familiariser avec l'outil informatique (Internet, messagerie, bureautique...) ainsi que les autres appareils électroniques (smartphones, tablettes). Plus de renseignements au 02 61 53 59 21.

**HÉBERGEURS :** Vous louez votre appartement ou votre maison ? N'oubliez pas de faire votre déclaration, depuis chez vous, en cinq minutes. **Rendez-vous sur [www.declaloc.fr](http://www.declaloc.fr)**.

**FRELON ASIATIQUE : Une invasion dangereuse !** Cet insecte est un redoutable prédateur des abeilles.

**Pourquoi agir maintenant ?** Les reines sortent d'hivernage pour fonder une nouvelle colonie. Dans le nid primaire, la reine est accompagnée de quelques ouvrières et leur destruction stoppera le développement du nid.

**Où trouver un nid primaire ?** On le trouve sous les appentis, garages, hangars, vérandas, boîtes aux lettres, abris de jardin... Au printemps, les plus petits nids (taille d'une orange) peuvent être détruits prudemment le soir venu avec une bombe insecticide anti-guêpes/frelons. Contactez la mairie au 02 31 91 04 74 pour recenser le nid et obtenir si besoin les coordonnées d'un professionnel pour détruire le nid.

**LES DOCUMENTS D'URBANISME :** Toute modification de l'aspect extérieur d'une propriété (clôture, portail, appentis, ravalement, fenêtre, abri de jardin, etc.) doit faire l'objet d'une déclaration d'urbanisme, ainsi que toute nouvelle construction.

**Il est parfois difficile de déterminer la déclaration nécessaire ; n'hésitez pas à contacter la mairie.**

**Vous pouvez faire votre déclaration sur Internet : <https://urba.ncpa.fr/NetADS/sve/CCED14>**.

## DÉCHETS

### RAMASSAGE EN PORTE À PORTE :

- **Ordures ménagères** : le lundi et le vendredi au Hôme, le mardi au bourg
- **Sacs jaunes** : **le lundi (depuis le 14 mars 2022)**
- **Déchets verts** : le mercredi du 16 mars au 9 novembre 2022
- **Encombrants** : le jeudi 26 mai 2022

**La collecte étant effectuée tôt le matin, les sacs peuvent être sortis la veille à partir de 19h.**

Les sacs jaunes sont disponibles en mairie, les sacs pour les déchets verts à Périers-en-Auge (vendus 0,50€ l'unité).

**Déchèterie de Périers-en-Auge** : - Lundi au vendredi : 8h30-12h et 13h-17h / - Samedi : 9h-12h et 13h30-17h30 / - Dimanche : 9h30-12h

**Rappel : il est interdit de déposer des encombrants et des déchets verts dans les aires de regroupement des déchets, sous peine d'une amende pouvant aller de 135€ à 1500€.**

### LA MISE AU POINT DU MAIRE :

La commune possédait deux points d'apport **occasionnel** (anciennes déchèteries) : un situé au Hôme (avenue Général Leclerc) et un autre au bourg (rue de la Libération). À la demande de la communauté de communes et alors que la municipalité souhaitait continuer à proposer ce service aux habitants, les bennes destinées aux déchets verts sont supprimées. Vous ne pouvez donc plus y déposer vos déchets verts. **Nous faisons appel à votre civisme : des contrôles vont être effectués inopinément.** Cependant, l'équipe municipale cherche d'autres solutions pour rétablir ce service. En attendant, vous devez aller déposer vos déchets verts à l'une des trois déchèteries intercommunales : Merville-Franceville-Plage, Périers-en-Auge, Bréville-les-Monts.

Si vous êtes absents les jours de collecte hebdomadaire, vous pouvez déposer à **titre exceptionnel** vos sacs d'ordures ménagères et vos sacs jaunes tous les jours de 8h à 18h dans les conteneurs situés à l'entrée du point d'apport occasionnel du Hôme, entre les deux portails.

